

AUPPC
Assemblée Générale
Ordinaire
du 11 novembre 2017

Compte rendu

L'Association des Usagers du Port de Plaisance de Carentan compte 48 adhérents dont 21 étaient présent ce jour.

Bilan de notre action durant l'année écoulée et propositions pour 2018 :

Lorsque nous nous sommes quitté l'année passée, une CNL devait avoir lieu et avait pour objet de statuer sur la suppression des feux d'alignement du canal de Carentan.

1) Action balisage et ponton d'attente.

L'AUPPC était contre cette suppression motivée par la difficulté, et le coût plus élevé, pour la CCBDC de gérer des feux sur perches plutôt que de conserver les deux feux d'alignement existants ramenés à une portée plus courte, celle de l'entrée dans la partie canalisée.

Cette CNL a eu lieu le 15 Novembre 2016.

La Décision ministérielle de modification du balisage d'accès au port de Carentan a été prise à Paris le 04 Avril 2017.

Les **Feux d'alignement** ont été supprimés le 17 Août 2017 et remplacées par **12 perches passives lumineuses équipées de VLB 2 portée 1 MN** dans le Canal, ainsi que les **2 pylones d'entrée Canal** . Les **VLB 2** sont à portée de **1 MN**.

Les **6 bouées lumineuses** dans le chenal ou passe balisée sont équipées de **VLB 3 portée 2,3 Mn** (au lieu de 1,7 MN).

Quant à la **Bouée CI (ESM)** le feu est de 5 MN de portée, la gestion est restée aux Phares & Balises.

Les optiques des feux d'alignement au 209,5° ont été démontés le 24 Août , cela n'a pas traîné ! Si nombre d'entre vous ont expérimenté ce nouveau balisage en « mode nocturne » , retournez donc votre avis.

D'autre part, il reste le **problème du Ponton d'Attente extérieur**, son équipement en défenses a été réglé. Il reste le problème de **l'appel de l'éclusier par un dispositif fixé sur le ponton**, bien plus facile à manier que le système actuel.

Appel de vos idées ...

Un contact a été pris avec le Maître de port de St Vaast qui effectue une nouvelle tranche de rénovation des pontons et met à disposition du matériel d'occasion.

Nous avons donc transmis à notre gestionnaire les conditions d'acquisition de certains éléments comme des **pontons de 12 m à 300 euros** pièce (*La prochaine saison des civeliers va bientôt recommencer ! N'est-ce pas l'occasion pour notre gestionnaire de prendre le sujet en main ?*), ensuite **des bornes électriques à 15 euros** pièce et enfin des **taquets à 5 euros** pièce. Nous critiquons, mais en même temps nous proposons aussi des solutions.

2) Action **CLUPP et Conseil Portuaire.**

Nous avons demandé une réunion du CLUPP et du Conseil Portuaire. Nous attendons toujours.

Un courrier a été envoyé au préfet le 07 juin 2017 présentant les carences de notre gestionnaire face à ses obligations de convoquer les réunions obligatoires du CLUPP (1 par an) avec communication du budget du port ; et celles du Conseil Portuaire (2 /an) avec notre avis sur les taxes diverses , tarif, règlement du port, équipements etc...) En effet vous avez pu constater une **augmentation de la redevance de 5% pour cette année 2017.** (La cause : Une certaine taxe foncière oubliée depuis...)

La préfecture s'est rapprochée de la communauté de communes CCBDC en la forçant à organiser la réunion de CP, les titulaires, à ce jour, n'ont pas encore reçu de convocation (Délai légal d'un mois).

Notre ami Régis, élu du CLUPP comme titulaire au Conseil Portuaire, sera de la partie. Mais, à ce jour, les documents de l'ordre du jour sont pas parvenus aux titulaires (délai légal d'une semaine). Une information sera mise en ligne sur le Site. Quant à la réunion de CLUPP, on n'en parle toujours pas . Elle permet d'obtenir le budget prévisionnel, et cette communication doit se faire, bien évidemment, avant le Conseil Portuaire.

3) Action **Remboursement de la Taxe de Sejour Forfaitaire** établie durant 6 années.

Des exonérations partielles ont été apportées à certains de nos membres qui en ont fait la demande. Elles ne sont pas satisfaisantes. La CCBDC étant l'ordonnancière, celle-ci « patauge », et sort l'Art R*196-1 du livre des procédures Fiscales... rappelons que cette affaire est en cours depuis 2014 par la mise en œuvre du dossier de notre président auquel une fin de recevoir a été acceptée.

A ce jour, une solution pénale pourrait peut-être envisagée : **Article 432-10. Le délit de Concussion.** On se rapprochera de l'UNAN, en profitant de leur expérience.

Je rappelle l'objet :

Le délit de concussion est-il constitué en cas de mise en recouvrement par un élu d'une taxe qu'il sait ne pas être due ?

4) Action **Règlement intérieur.**

Un **nouveau règlement intérieur du Port « léonin »** a été déposé et reçu le 06 juillet en préfecture, affiché le même jour à la Capitainerie. Ce règlement a pris effet le 15 juillet, voyez en partie celui-ci :

ARTICLE 3 circulation

Les mouvements des bâtiments dans le bassin à flot et le chenal d'accès doivent s'effectuer à une vitesse qui ne soit pas préjudiciable aux autres bâtiments et ouvrages portuaires.

Cette vitesse sera limitée à 3 noeuds dans tout le bassin et à 5 noeuds dans le chenal extérieur.

Les navires ne pourront naviguer à l'intérieur du port que pour entrer, sortir, changer de mouillage ou pour se rendre à un poste de réparation ou d'avitaillement en carburant.

Il est interdit à tout bâtiment de stationner hors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 35 Date d'effet

Le présent règlement intérieur sera applicable à compter du 15 juillet 2017 et se substituera à l'actuel règlement.

Toute personne en désaccord avec ce présent règlement disposera d'un délai de 2 mois pour signaler à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin son intention de quitter l'emplacement occupé au sein du port de Carentan les Marais.

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil Communautaire du 29 juin 2017.

Il est rendu exécutoire par effet de la délibération n° 570 du-dit Conseil.

Nous avons pris la décision de ne pas signer ce document tant qu'il n'aura pas été présenté au Conseil Portuaire.

5) Action développement de l'attractivité du port.

Le "**Tour des Ports de La Manche**" partira de Carentan en Juillet 2018 après 20 ans d'absence. Une idée constructive adoptée par la CCBDC grâce à la suggestion de notre président lors de sa rencontre du 10 Avril 2015 avec Mrs. Lhonneur et Grawitz, et confirmée par M. Lesné conseiller municipal de Carentan rencontré le 14 juillet 2017 après le feu d'Artifice.

6) Un bouton « Doléances » est placé dans la barre de menus sur notre site. Il nous permettra de connaître vos réclamations, suggestions afin de les transmettre à notre gestionnaire.

7) L'adhésion à l'UNAN n'a pas été effectuée en 2017, car le prélèvement de 2 euros serait effectuer simultanément par 2 associations.

Comme ça ne concerne que quelques personnes et de faibles sommes, c'est à la discrétion de celles-ci. Nous adhérons donc à l'UNAN cette année par le biais d'une cotisation de deux euros par adhérent à l'AUPPC.

8) Nous abordons maintenant le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration : Eric LEBLANT est sortant, ainsi que le

trésorier François RAOULT : Philippe VERLAND remplace Eric LEBLANT.

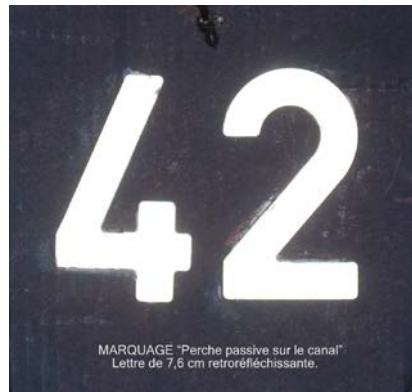
9) L'activité proposée en 2017 « **Les Gestes de premier secours** » a été réalisée à la caserne des pompiers de Carentan le 29 Avril 2017 : 10 participants.

10) Rapport Financier de notre trésorier. Et vote du montant de la nouvelle **cotisation pour 2018**, proposée à **15** euros : acceptée.

11) **Questions diverses :**

- **Tablette** et **glace** dans le nouveau bloc sanitaire.
- Manque **anneaux d'amarrage** sur quai près du travelift.
- **Protections** des extrémités de pontons manquantes.
- **Pas de rampe en échappée d'échelle dans le sas de l'écluse.**
- Les échelles de secours sur les pontons sont-elles en bon état ?
- Manque **prises de courant 10A** par bateau.
- **Désignation d'un responsable par ponton** afin de recueillir le maximum de données d'usagers pour établir un fichier numérique, et donc pour informer l'ensemble des usagers du port.

- **Activités pour 2018 :**
 - **le CRR.**
 - **Numérotage des perches passives (ANC) dans le Canal**, par plaque de **15x15cm noir** avec chiffres rétro réfléchissants de **7,6 cm** de hauteur.



La séance est levée à 20h15



Le buffet « chaud et froid » organisé par les Membres, se terminera à 21h30.

Compte rendu fait à Carentan, le 20 novembre 2017
par le secrétaire de l'AUPPC
Régis LESAGE